



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
REUNION DU 10 AVRIL 2024**

Suite à la réunion du 3 avril 2024, pour laquelle le quorum des personnes présentes n'a pas été atteint, la présente réunion est conforme à la réglementation.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Le dix avril deux mil vingt-quatre à 14 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Gevrey-Chambertin, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 12

	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES (13) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Alexandre	GARNERET	Excusé
	Monsieur	Jean Luc	ROSIER	Excusé - procuration à M. COLLARDOT
	Monsieur	François	MARQUET	Excusé
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Absent
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent
	Monsieur	Christian	SAUVADET	Excusé
	Monsieur	Pierre	LUCOT	Absent
	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent
	Monsieur	Denis	PENNING	Excusé
	Monsieur	Franck	PACOT	Absent
	Monsieur	André	DALLER	Présent
	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC PLAINE DIJONNAISE (6) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Absent
	Monsieur	Benoit	FRANET	Absent
	Monsieur	Dominique	JANIN	Excusé
	Monsieur	Florent	TUPIN	Excusé
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Excusé
	Monsieur	Dominique	CHOPPIN	Présent
	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC RIVES DE SAÔNE (4) <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
	Monsieur	Francois	PERRIN	Excusé
	Monsieur	Alain	PAUTET	Absent
	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
		Titre	Prénom	Nom
DIJON METROPOLE (11) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent
	Monsieur	Marien	LOVICHI	Présent
	Monsieur	Laurent	GOBET	Excusé
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Présent
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Absent
	Monsieur	Patrick	BAUDEMENT	Absent
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Présent
	Monsieur	Gérard	HERMANN	Absent
	Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	Excusé
	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH	Absent
	Monsieur	Antoine	HOAREAU	Absent

Communes (9=1) Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE	Titre	Prénom	Nom	Emargement
AUBIGNY EN PLAINE	Madame	Fanny	BOUVERET	Absente
BONNENCONTRE	Monsieur	François	PERRIN	Excusé
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
BROIN	Monsieur			
CHARREY SUR SAONE - Délégué Titulaire du Collège	Monsieur	Jerôme	TOUCHARD	Excusé
ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LÉVÉQUE	Excusé
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Absent
SAINT USAGE - Délégué Suppléant du Collège	Madame	Valérie	HOSTALIER	Absente

Délégué supplémentaire présent : M. COBOS Antonio (CCGC&NSG)

M. ROBIOT a été désigné secrétaire de séance

Assiste : Monsieur BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 4 octobre 2023

Finances

- Approbation du compte de gestion 2023 – Délibération 24-01
- Approbation du compte administratif 2023 – Délibération 24-02
- Affectation de résultats 2023 – Délibération 24-03
- Approbation de l'appel de cotisations 2024 – Délibération 24-04
- Approbation du Budget Primitif 2024 – Délibération 24-05

Personnel

- Rapport d'activités 2023

PPRE

- Guide d'entretien des cours d'eau du bassin de la Vouge
- Travaux hiver 2023-2024
- Fiches Actions 2024

Contrat Vouge 2022-2024

- Démarche sur les Zones Humides – Délibérations 24-06 et 24-07
- Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine – Point d'étapes
- Études et travaux de restauration de la morphologie de la Vouge :
 - o Projet de Gilly-lès-Cîteaux
 - o Projet de Bessey-lès-Cîteaux

Etude prospective

- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

Autres informations

- Retour sur les inondations des 1^{er} et 2 avril 2024
- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- PAPI : Tille, Vouge et Ouche
- Autres informations & questions diverses

M. COLLARDOT rappelle que lors de la réunion du 3 avril, le quorum n'a pas été atteint ; toutefois il précise qu'elle s'est déroulée normalement avec toutes les présentations techniques, notamment celle du Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Côte d'Or, Monsieur SONVICO, et de son responsable technique, Monsieur COUASNE, en présence des représentants agricoles locaux (MM BAUMONT, LE GRAND et COLLARDOT) et de l'AAPPMA de l'arc en ciel (M. GAMET et FARINACCI). Cette présentation sera annexée au présent compte rendu. Il dit que l'ensemble des acteurs ont parfaitement compris que la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau, étaient le plus souvent concluants, voire au-delà des attentes initiales (Cf. travaux sur

la Cent Fonts) et qu'ils ne pouvaient se réaliser sans une adhésion locale. Les représentants de la fédération ont bien insisté sur le fait que seuls les travaux de restauration morphologique pouvaient répondre aux effets du changement climatique (baisse des débits d'étiage) grâce à l'atténuation de la vitesse de vidange des nappes notamment. La conclusion de tous a été, dans la mesure du possible, de démultiplier les travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Vouge au cours des prochaines années.

I. Approbation du CR du 4 octobre 2023

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

a. Approbation du compte de gestion 2023

Les CG et CA 2023 montrent les résultats suivants :

CA 2023 - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2022	Résultat antérieur		30 177,30 €	33 212,49 €	
2	Réalisé	356 009,60 €	379 174,76 €	249 978,19 €	199 521,98 €
0	Dont Op. ordre de sec. à sec.	9 931,24 €			9 931,24 €
2	RAR 2023			169 702,57 €	67 856,50 €
3	Total	356 009,60 €	409 352,06 €	452 893,25 €	267 378,48 €
	Résultat		23 165,16 €	50 456,21 €	
	CA 2023 Excédent/Déficit		53 342,46 €	83 668,70 €	

Au 31 décembre 2023, le SBV avait quatre agents :

- 1 technicien en CDD
- 1 ingénieur en CDI
- 2 ingénieurs titulaires de la FPT

Délibération 2024 - 01

Le COMITÉ SYNDICAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne tenue des livres comptables,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier SGC de Dijon Métropole, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

b. Approbation du compte administratif 2023

Délibération 2024 - 02

Le Président présente les résultats de l'exercice comptable 2023, à savoir :

CA 2023 - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2022	Résultat antérieur		30 177,30 €	33 212,49 €	
2	Réalisé	356 009,60 €	379 174,76 €	249 978,19 €	199 521,98 €
0	Dont Op. ordre de sec. à sec.	9 931,24 €			9 931,24 €
2	RAR 2023			169 702,57 €	67 856,50 €
3	Total	356 009,60 €	409 352,06 €	452 893,25 €	267 378,48 €
	Résultat		23 165,16 €	50 456,21 €	
	CA 2023 Excédent/Déficit		53 342,46 €	83 668,70 €	

M. COLLARDOT se retire pour le vote du compte administratif.

M. MASSON est désigné Président de séance.

Le conseil syndical approuve et vote, le compte administratif 2023, à l'unanimité.

c. Affectation de résultats 2023

Délibération 24-03

Le comité syndical constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023.

Résultat de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 356 009,60 €
- Recettes de fonctionnement : 379 174,76 €
- Excédent de fonctionnement : 23 165.16 €
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 30 177,30 €
- Résultat à affecter : 53 342.46 €

Résultat d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 249 978,19 €
- Recettes d'investissement : 199 521,98 €
- Déficit d'investissement : 50 456.21 €
- Résultat d'investissement antérieur : 33 212.49 €
- Résultat à affecter : - 83 668.70 €

Restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 169 702.57 €
- Recette d'investissement : 67 856.50 €

Le comité syndical décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- Article 1068 du budget 2024 : Affectation de la somme de 53 342.46 € à la section d'investissement.

d. Approbation de l'appel de cotisations 2024

Le Président précise que la proposition a été transmise aux collectivités adhérentes, le 12 février 2024.

* * * * *

Délibération 24-04

Sur proposition du Président et afin de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 198 000.00 € l'appel à cotisation 2024 en référence au I du L211.7 du Code de l'Environnement, selon la répartition suivante :
 - GEMA (1°, 2°, 8° et ingénierie) : 158 000.00 €
 - Hors GEMAPI (7°, 11° et animation) : 40 000.00 €

Collectivités	En référence aux statuts du 6 mars 2019				
	Appel de cotisations 2024				
	GEMA		Hors GEMAPI		Cotisation totale
	Items 1°, 2°, 8°	Ingénierie	Animation	Items 7° et 11°	
CCGCNSG	37 805,77 €	21 927,35 €	12 475,91 €	2 646,40 €	74 855,43 €
CCPD	18 472,83 €	10 714,24 €	6 096,03 €	1 293,08 €	36 576,18 €
CCRS	11 883,92 €	6 892,67 €	3 921,69 €		22 698,28 €
DM	31 837,48 €	18 465,74 €	10 506,37 €	2 228,64 €	63 038,23 €
Communes CCRS				831,88 €	831,88 €
	100 000,00 €	58 000,00 €	33 000,00 €	7 000,00 €	198 000,00 €
Appel de cotisations	51%	29%	17%	3%	100%
	Cotisation GEMA		Cotisation Hors GEMAPI		

- CHARGE le Président d'effectuer le recouvrement auprès des collectivités adhérentes en fonction des compétences détenues.

e. Approbation du Budget Primitif 2024

Le Président précise que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du bureau du 19 février 2024. Les principales démarches portées en 2024 seront :

- Les études nombreuses sur la NDS (fin études de désimperméabilisation, de la ZS, de la RMA, les 15 ans de l'Inter CLE, de la sensibilisation des élus et élèves, ...);
- L'actualisation des EVP BV Vouge et NDS ;
- Les travaux sur la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux et Bessey-lès-Cîteaux et Izeure ;
- De nombreux travaux de petite restauration sur la Vouge, la Bièvre, le Layer, ...
- Les travaux de restauration de ZH sur Gilly-lès-Cîteaux et Charrey-sur-Saône ;
- De l'achat (?) ou la restauration de ZH sur Gerland.

Délibération 24-05

Le Président présente le budget primitif 2024, à savoir :

BP 2024 - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	Résultat antérieur			83 668,70 €	53 234,07 €
2	Proposition	599 491,76 €	603 862,68 €	734 988,82 €	766 159,30 €
0	Dont Op. ordre de sec. à sec.	9 948,48 €			9 948,48 €
2	Total	599 491,76 €	603 862,68 €	818 657,52 €	819 393,37 €
4	Résultat 2024		4 370,92 €		31 170,48 €
	BP 2024 Excédent/Déficit		4 370,92 €		735,85 €
	RAR 2023			169 702,57 €	67 856,50 €

Le conseil syndical approuve et vote, le budget primitif 2024, à l'unanimité.

III. Personnel - Rapport d'activités 2023

Le Président précise que, comme les années précédentes, le rapport d'activité 2023 a été rédigé et envoyé au conseil syndical.

Le conseil syndical prend acte du rapport d'activités 2023 qui sera envoyé à l'ensemble des communes et EPCI à FP membres du SBV.

IV. **PPRE**

a. Retour sur les travaux de la Cent Fonts suite à la crue du 1^{er} avril 2024

Quelques photographies d'illustrations :

	
<u>Secteur amont avant crue</u>	<u>Secteur amont après crue (8 avril 2024)</u>
	
<u>Secteur aval avant crue</u>	<u>Secteur aval après crue (8 avril 2024)</u>

M. BOILLIN Nicolas explique que ces planches photographiques mettent en évidence que :

- Le secteur de la Cent Fonts avant la confluence avec le ru de Brochon, principal pourvoyeur des à-coups hydrauliques, n'a pas beaucoup évolué (charriage limité des fines) ;
- Le secteur aval de la rivière à quant à lui beaucoup évolué avec :
 - o La « disparition » des fines ;
 - o La création de nombreuses fosses et de radiers ;
 - o La création de potentielles zones de fraie.

Ces nouvelles conditions d'habitats laissent à penser que la population piscicole sera encore de meilleure qualité.

Le Président précise que les aménagements non pas été touchés par la crue, dès lors où ils ont été implantés depuis plus d'une année. Il rappelle que le risque majeur de détérioration se situe lors qu'une crue succède rapidement à la mise en place des banquettes, sur lesquelles la végétation ne s'est pas encore installée.

b. Retour sur les travaux de la Varaude suite à la crue du 1^{er} avril 2024

A l'instar des travaux sur la Cent Fonts, les aménagements sur la Varaude n'ont pas été détériorés et non eu aucun impact sur les débordements de la rivière, comme l'a précisé et confirmé M. KREMPP, propriétaire riverain, où les épis les plus nombreux ont été installés.

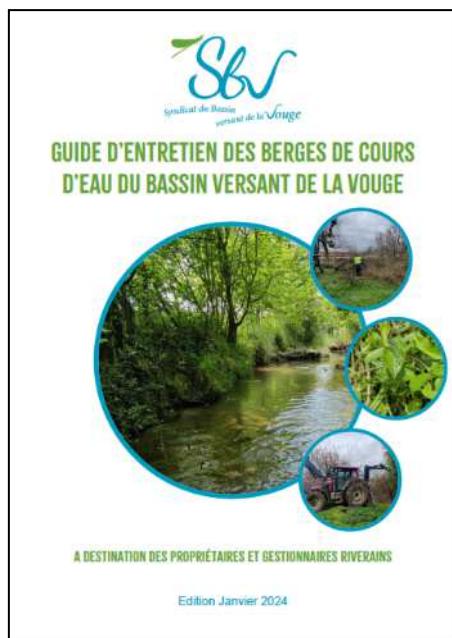


Transparence des épis lors de la montée des eaux du 20 octobre 2023

Le mardi 11 Juin (date à confirmer), il sera organisé, autour de la pêche électrique d'inventaire pour connaître le résultat des aménagements de ces dernières années, une demi-journée de présentation du site à destination des élus et des partenaires du SBV.

c. Guide d'entretien des cours d'eau du bassin de la Vouge

M. BOILLIN rappelle qu'à l'avenir, il faudra encore plus coordonner l'entretien des cours d'eau avec leurs diversifications. Il explique que le SBV se doit, d'une part, de rappeler le devoir aux propriétaires en matière d'entretien des cours d'eau et, d'autre part, de les accompagner et de les conseiller. À ce titre, il précise que le guide d'entretien des berges a été distribué (en janvier 2024) aux communes rappelant les droits et devoirs des riverains.



Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com

d. Travaux hiver 2023-2024

L'entreprise Chenot Paysage & Rivière a réalisé les travaux les 15 et 16 février 2024. Elle est intervenue à Bessey-lès-Côteaux sur 2km de berges de la Vouge. Aucun broyage n'a été engagé, car les propriétaires ont tous manifesté leur souhait de récupérer le bois. Le coût de l'opération s'élève à 8 500 € HT, subventionné à 30 % par l'AERM&C (dernière tranche subventionnée).

e. Fiches Actions 2024

M. BOILLIN présente les fiches actions à mettre en œuvre :

- FA5 : Plantations de ripisylve sur le Ruisseau du Milieu à Barges/Noiron-sous-Gevrey (réalisé en mars 2024) ;
- FA13 : Gestion de l'érosion de berge sur la Vouge à Bessey-lès-Côteaux (Prévision été 2024) ;
- FA14 : Recharge granulométrique sur le Layer à Saulon-la-Chapelle (Prévision été 2024) ;
- FA15 : Création d'épis de diversification sur le Layer à Saulon-la-Chapelle (Prévision été 2024).

Il précise que tous les travaux sont financés à 80% par l'AERM&C, le CRBFC et le CD21, mais aussi « du temps de technicien de rivières » dévolu à leurs mises en œuvre.

V. Contrat Vouge 2022-2024

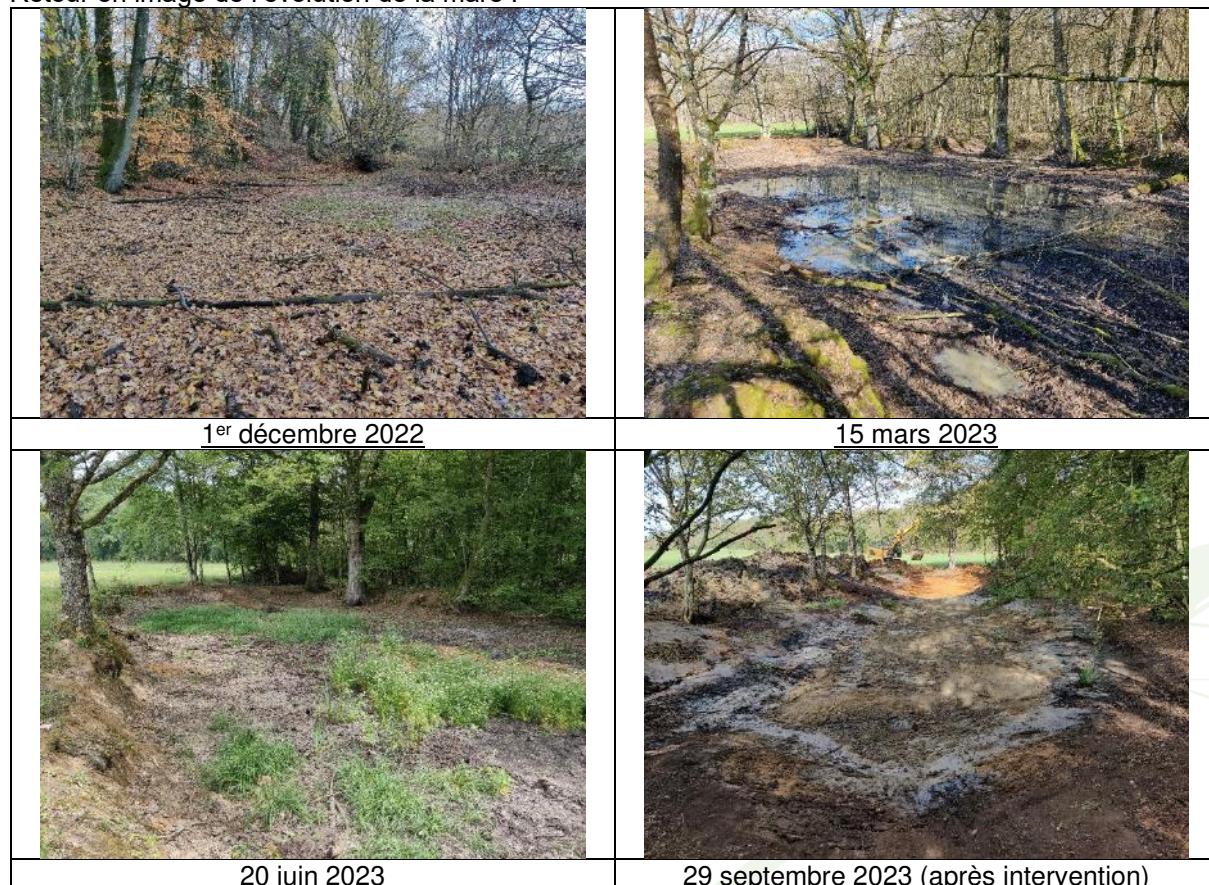
a. Démarche sur les Zones Humides

Retour sur la Restauration de la mare forestière de Gerland dans le cadre de l'Appel à projets « Eau et Biodiversité » 2023

Les travaux ont été réalisés en septembre 2023 afin que la mare retrouve sa fonctionnalité de zone humide, c'est-à-dire :

- Régulation des débits d'étiage
- Recharge des nappes
- Régulation des nutriments
- Rétention des toxiques
- Préservation du patrimoine naturel/biodiversité

Retour en image de l'évolution de la mare :





La restauration de la ZH répond parfaitement à l'objectif de stockage d'eau et de l'amélioration de la biodiversité (6 espèces d'amphibiens nouvelles en seulement quelques mois).

Comme en 2023, l'AERM&C lance un appel à projet « Eau et Biodiversité » cette année. Sur sollicitation des communes de Gilly-lès-Cîteaux et de Charrey-sur-Saône, 3 mares ont été identifiées pour leur restauration (2 mares communales à Gilly-lès-Cîteaux et 1 mare communale à Charrey-sur-Saône). Il y a également le projet d'acquisition foncière d'un réseau de mares sur la commune de Gerland (situé en amont immédiat de la mare restaurée en 2023). Ce dernier projet sera intégré dans le futur ENS de la plaine de Cîteaux, dont le plan de gestion sera présenté fin 2024. Comme l'an dernier, l'ensemble des projets serait financé à 70%, si le dossier est retenu, avec un complément de 10% par le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Il est également prévu l'implantation d'une cabane sur la ZH de la Cent Fonts

Délibération 24-06

Le Président explique que dans le cadre l'appel à projets (AAP) « Eau et Biodiversité 2024 » de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le SBV va déposer un dossier prévoyant :

- La restauration de deux mares communales situées à Gilly-lès-Cîteaux ;
- La restauration d'une mare communale située à Charrey-sur-Saône ;
- L'achat de parcelles, sur la base d'une expertise forestière, de 3 ha de la ZH de la Chocelle à Gerland avant la mise en œuvre de leurs restaurations à partir de 2025 (dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible de la forêt de Cîteaux porté par le Conseil Départemental de Côte d'Or).

Comme en 2023, l'AAP 2024 prévoit un financement de 70%, complété à 80 % par le Conseil Départemental de Côte d'Or.

C'est ainsi que le SBV va déposer une candidature pour la réhabilitation des trois mares comprenant :

- Leurs états des lieux ;
- Les conventions [déjà signées] avec les communes de Gilly-lès-Cîteaux et de Charrey-sur-Saône ;
- La rédaction des DIG ;
- La réalisation et le suivi des travaux ;
- L'évaluation et la communication post travaux.

Ce dossier sera complété d'une estimation du coût de l'achat des parcelles de la ZH de la Chocelle à Gerland, élaboré par un expert forestier.

Le Président explique que le financement du poste de technicien de rivières par l'AERM&C et le Conseil Départemental de Côte d'Or, sera pour partie adossé à ce programme. Dans ce cadre, le temps nécessaire pour porter à bien la mission correspondra à une dépense de 12 000 € (65 jours) à laquelle s'ajoute la majoration de 30% appliquée au poste, en ce qui concerne l'AERM&C.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût HT	AERM&C	CD21	SBV
Travaux de restauration des deux mares de Gilly-lès-Cîteaux	21 000 €	14 700 €	2 100 €	4 200 €
Travaux de restauration de la mare de Charrey-sur-Saône				
Achat de 3 ha de la ZH de la Chocelle	15 000 €	10 500 €	1 500 €	3 000 €
Temps de maîtrise d'ouvrage du technicien de rivières (65 jours)	12 000 €	8 400 €	1 200 €	2 400 €
Total	48 000	33 600	4 800	9 600

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CONFIRME, sous réserve que le dossier soit retenu par l'AERM&C dans le cadre de l'AAP « Eau et biodiversité 2024 », la mise en œuvre de la restauration des trois mares listées ci-avant et l'achat de parcelles de 3 ha de la Zone Humide à Gerland ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2024, 2025 et 2026 ;
- AUTORISE et SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et du Conseil Départemental de Côte d'Or, les subventions prévues dans le cadre de l'AAP « Eau et Biodiversité 2024 » et du règlement d'intervention du département ;
- NOTE qu'en cas d'achat des parcelles de la Zone Humide à Gerland par le SBV, celui-ci engagera dans les prochaines années un programme de restauration de celles-ci conformément au Plan de Gestion qui sera déployé par le Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible de la forêt de Cîteaux ;
- NOTE que le programme de restauration de la ZH de Gerland fera l'objet de délibérations ultérieures
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment l'achat de la ZH de Gerland en cas d'accord avec le propriétaire actuel, sur les bases de l'estimatif présenté par l'expert forestier.

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge.com

Délibération 24-07

Le Président explique que dans le cadre du contrat de bassin Vouge 2022-2024, il a été demandé expressément la mise en place de démarches visant la restauration, la préservation ou la mise en valeur des zones humides du bassin de la Vouge. Cette demande étant une condition obligatoire pour obtenir les financements de l'Agence de l'Eau RM&C dans le cadre du 11^{ème} programme.

C'est ainsi que conformément au contrat, une démarche de mise en valeur de la ZH de la Cent Fonts a été engagée auprès de la commune de Fénay, propriétaire d'une partie de celle-ci (parcelles ZM 29 et 30 autour du « pont neuf »). Il s'agira de créer :

- Une cabane observatoire permettant l'accueil de petits groupes ;
- Des panneaux pédagogiques sur des thématiques variées (faune, flore, histoire de la rivière, ...).

Le financement de cette démarche pourrait se faire par le Conseil Départemental de Côte d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

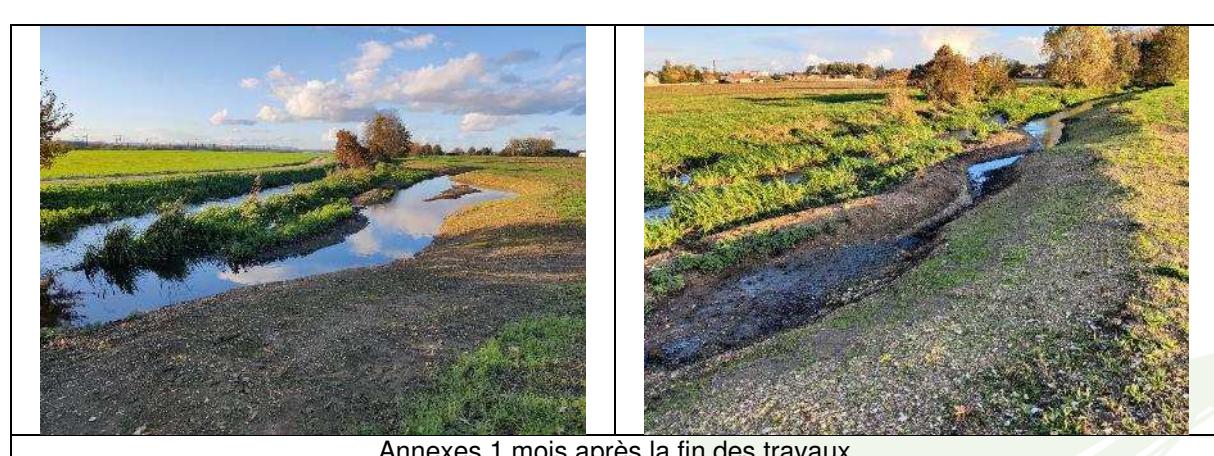
Le plan de financement sera le suivant :

	Coût TTC	CD 21 et CRBFC	SBV
Mise en place d'un plan de communication	13 000	3 000	10 000
Total	13 000	3 000	10 000

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CONFIRME la mise en œuvre de la démarche de mise en valeur de la Zone Humide de la Cent Fonts sur la commune de Fénay ;
 - APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
 - INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2024 et 2025 ;
 - SOLLICITE auprès de Conseil Départemental de Côte d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.
 - CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention à passer avec la commune de Fénay et son prestataire l'ONF.
- b. Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique sur la Biètre à Brazey-en-Plaine – Point d'étapes

Le Président donne la parole à M. BOILLIN Nicolas qui refait un rapide rappel de l'ensemble de la démarche de ces derniers mois et présente des photographies illustratives :



Annexes 1 mois après la fin des travaux



Annexes le 5 avril 2024



Banquettes minérales 1 mois après la fin des travaux



Banquettes minérales le 25 janvier 2024



Le moulin restauré 1 mois après la fin des travaux



La passerelle et le moulin le 25 mars 2024

Par la suite, il sera mis en œuvre :

- L'inauguration des travaux sur mai ou juin 2024 ;
- Une Animation/sensibilisation auprès :
 - o Des scolaires (école élémentaire et collège de Brazey-en-Plaine) – Format à définir en partenariat avec la mairie et le corps enseignant ;
 - o De tout public (brazéens et au-delà !) ;
- De nouvelles prises de vues par drone.

Il est à noter que le Castor vient d'être observé sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine.

c. Études et travaux de restauration de la morphologie de la Vouge :
i. Projet de Gilly-lès-Cîteaux

M. BOILLIN Nicolas dit que l'appel d'offres intégrant la rédaction du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) et la maîtrise d'œuvre des travaux a été publié le 11 mars dernier sur le portail des marchés publics TerNum BFC. Aucune offre n'a été déposée. Le scénario envisagé est la rédaction par le BE Artelia du DLE et la Maîtrise d'œuvre par un autre bureau d'études. La phase administrative devrait s'achever en mai 2024 par la prise de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Les travaux sont programmés à partir de septembre 2024.

ii. Projet de Bessey-lès-Cîteaux

Comme pour la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux, l'appel d'offres a été infructueux. La solution est identique à celle retenue sur Gilly-lès-Cîteaux. Les travaux sont programmés sur l'étiage 2024 (1^{ère} tranche – tronçon aval) et sur l'étiage 2025 (2^{ème} tranche – tronçon amont).

VI. Etude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Point d'étape

M. BOILLIN Nicolas fait un rapide retour sur les quatre premiers ateliers :

- Participation importante (de 65 à 80 personnes en moyenne), mais une sous-représentation des élus (CC, DM, Département de Côte d'Or notamment) ;
- Des échanges fructueux autour :
 - o Du diagnostic territorial (le 29 juin 2023) ;
 - o Des évolutions des conditions naturelles à horizon 2050 (27 septembre 2023) ;
 - o Des évolutions possibles des usages à horizon 2050 (14 novembre 2023) ;
 - o Des scénarios (30 janvier 2024).

Le travail le 30 janvier 2024 a consisté à repartir les 38 micro-scénarios élaborés lors des ateliers précédents construits par les participants et de les assembler en 4 grands scénarios transversaux, volontairement contrastés. Il ne s'agissait donc pas d'en choisir un, mais bien de se projeter à 2050 et alerter sur les futurs souhaitables et non souhaitables. Les scénarios sont des outils de travail pour définir la stratégie à mettre en œuvre.

Prochaines réunions des ateliers de contribution :

- 16 mai 2024 (Gevrey Chambertin) : stratégie d'adaptation n°1 ;
- 10 juin 2024 (Dijon Conseil Régional BFC) : stratégie d'adaptation n°2 ;
- Rentrée 2024 : 4 Plans d'actions distincts (dont Vouge et NDS).

VII. Affaires et informations diverses

- a. Réflexion sur les démarches de restauration des continuités écologiques de la Bièvre (Marliens – Tart) et de l'Oucherotte (Longecourt-en-Plaine)

M. BOILLIN Nicolas rappelle qu'il y a rupture de la continuité écologique de la Bièvre en sortie de Marliens et une mauvaise qualité morphologique de la rivière jusqu'à l'entrée d'Echigey (cf. EdL et Diagnostic de l'étude Bièvre 2019)

Les éléments de contexte peuvent être résumé ainsi :

- Le lit de la Bièvre est sur-dimensionné, en particulier pour les débits d'étiages, ce qui entraîne :
 - o Une uniformisation du lit ;
 - o Une déstabilisation des berges (pentes des berges trop fortes pour garantir une stabilité des matériaux) ;
 - o Une déconnexion des annexes alluviales, un abaissement de la nappe phréatique, ainsi qu'une déconnexion de la végétation riveraine ».
- Un effet de retenue sur le vannage de Marliens/ Tart-le-Haut (continuellement fermé), entraînant une chute de la population piscicole (espèces et densité) de la rivière.

Il explique que la source de la Bièvre s'assèche depuis plusieurs années et durant plusieurs mois de l'année.

Dans ce contexte, le SBV est intervenu auprès des Conseils Municipaux de Tart (19/12/2023) et de Marliens (08/02/2024) afin de présenter les actions du SBV (en général) et ce qui pourrait être envisagé (en particulier) sur la Bièvre.

Les deux conseils municipaux, à la demande du SBV, ont pris une délibération de principe, favorable à la restauration de la rivière.

La suite à donner sera, dans un premier temps, d'organiser des rencontres avec les riverains pour échanger sur la démarche de restauration de la Bièvre.

M. BOILLIN Nicolas explique le souhait de la commune de Longecourt-en-Plaine de restaurer l'Oucherotte (délibérations de principe prises par la commune et le SBV). Lors d'une rencontre avec le propriétaire du Château de Longecourt-en-Plaine, celui-ci a indiqué, d'une part, que les manipulations de la vanne aval se faisait en fonction de la hauteur d'eau dans les douves du château et, d'autre part, qu'il refuserait de signer une convention d'ouverture des vannes sur dates calendaires. A ce stade, nonobstant la réelle propriété du vannage et l'absence d'existence légale de la vanne retrouvée dans les archives, une réflexion entre le représentant du propriétaire du Château, la commune et le SBV a conclu à la définition d'un débit « seuil » au-delà duquel les vannes devraient être ouvertes. C'est ainsi que des mesures des débits de l'Oucherotte sur toute l'année ont débuté depuis quelques semaines et en parallèle les deux représentants de la commune et du château notent les dates d'ouverture / fermeture des vannes.

b. Retour synthétique sur les crues du 1^{er} et 2 avril

M. BOILLIN Nicolas présente quelques chiffres significatifs de la crue :

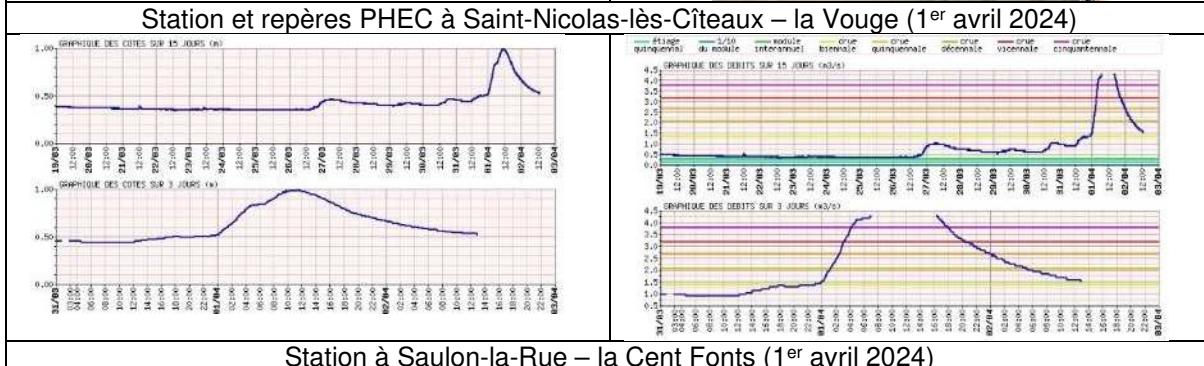
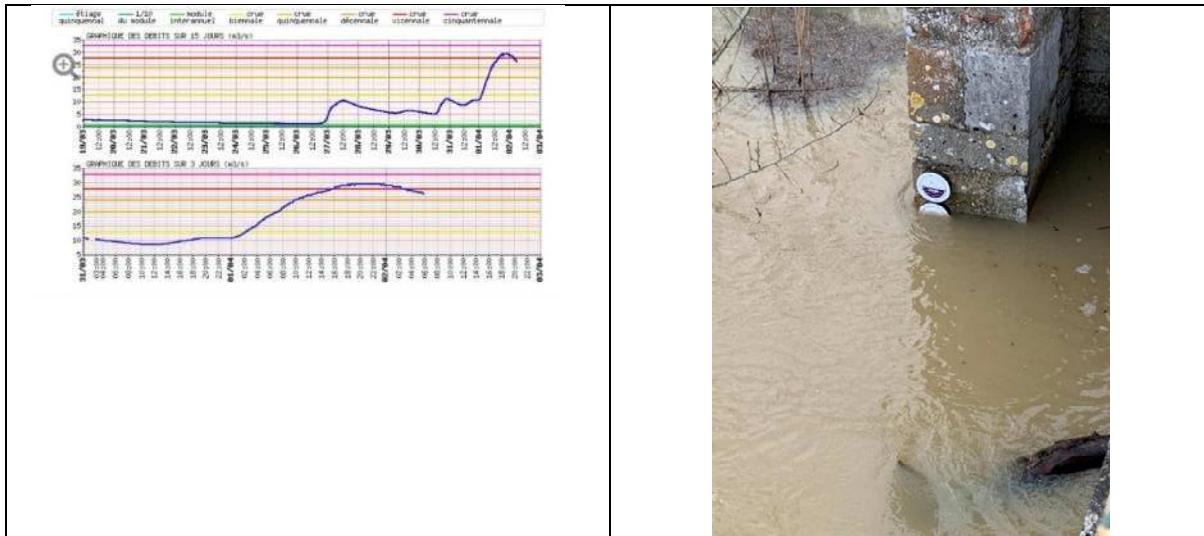
- Entre le **26 et le 31 mars** (6 jours), il est tombé **79 mm**, soit plus que les mois de janvier (42,7 mm) et février (55,2 mm) 2024 ;
- Cela équivaut globalement à **34 millions de m³** d'eau ;
- Les débits des cours d'eau ont approchés ou dépassés les débits de 2013 et 2014. Quelques chiffres (non consolidés) :
 - o Station de Côteaux le 1^{er} avril à 18h30 : Q 2024 ≈ max 30 m³/s – Q 2014 ≈ 31 m³/s ;
 - o Station d'Aubigny en Plaine le 2 avril à 13h00 : Q 2024 ≈ max 38 m³/s – Q 2014 ≈ 46,5 m³/s ;
 - o Station de Brazey en Plaine le 1^{er} avril à 9h30 : Q 2024 ≈ max 4,7 m³/s – Q 2014 ≈ 11 m³/s ;
 - o Station de Saulon la Rue (absences de données sur les débits entre 5h00 et 14h00) le 1^{er} avril 2024 vers 12h00 : Q 2024 ≈ max 4,5 m³/s – Q 2014 ≈ 4,2 m³/s ;
 - o Station d'Izeure le 1^{er} avril à 12h00 Q 2024 ≈ max 15 m³/s – 2014 ≈ 17,5 m³/s.

Et

- Station de Cîteaux le 1^{er} avril : QJ ≈ 23 m³/s soit **2 Millions de m³** dans la journée ;
- Station d'Aubigny en Plaine le 2 avril : QJ ≈ 35 m³/s soit **3 Millions de m³** dans la journée ;
- Station de Brazey en Plaine le 1^{er} avril : QJ ≈ 3,5 m³/s soit **300 000 m³** dans la journée ;
- Station de Saulon la Rue le 1^{er} avril 2024 : QJ ≈ 3 m³/s soit **260 000 m³** dans la journée ;
- Station d'Izeure le 1^{er} avril : QJ ≈ 11 m³/s soit **1 Millions de m³** dans la journée.

En comparaison :

- Piscine Olympique : **2 500 m³**
- Lac Kir : **300 000 m³**
- Bassins de l'ASA de la Bièvre : **650 000 m³**
- Réservoir de Grosbois : **8 Millions de m³**
- Lac des Settons : **19,5 Millions de m³**
- Lac de Pannecière : **82,5 Millions de m³**



c. Climatologie, piézométrie et hydrologie

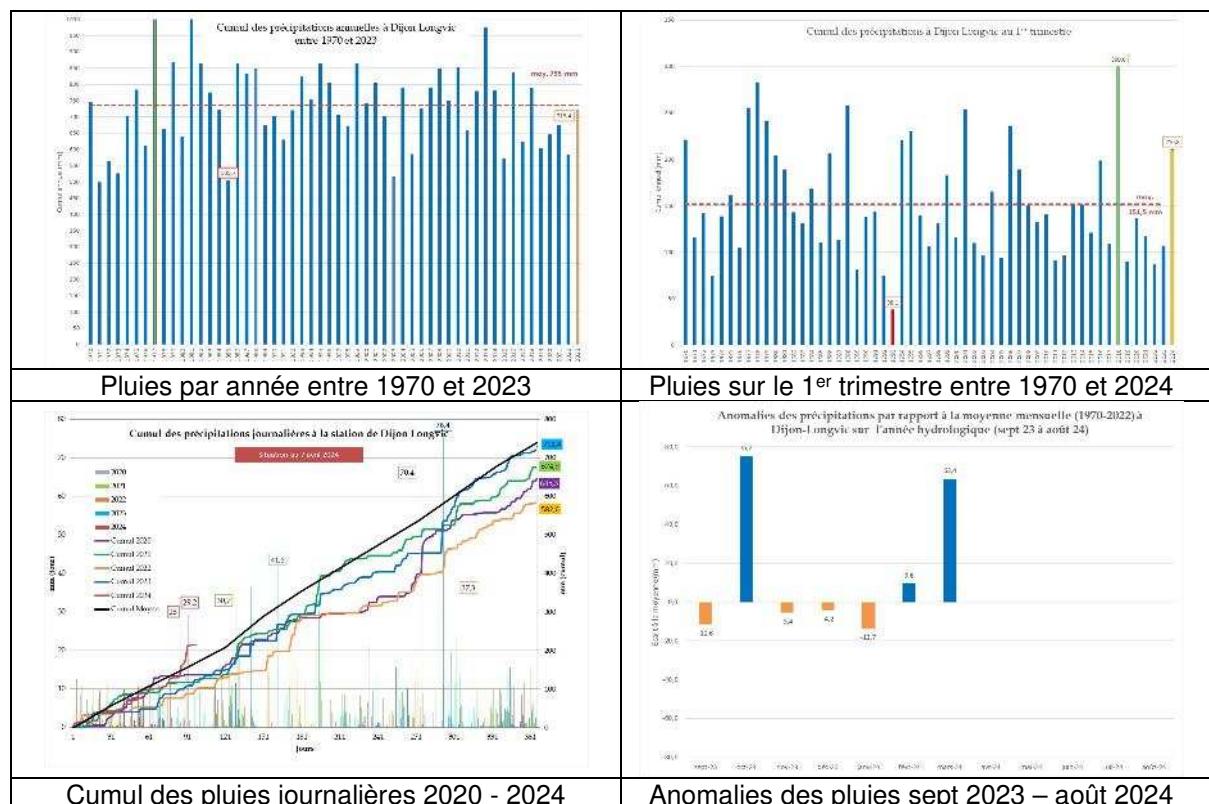
M. BOILLIN dit que les effets du Changement Climatique sur notre territoire (informations issues de l'étude prospective) prédisent :

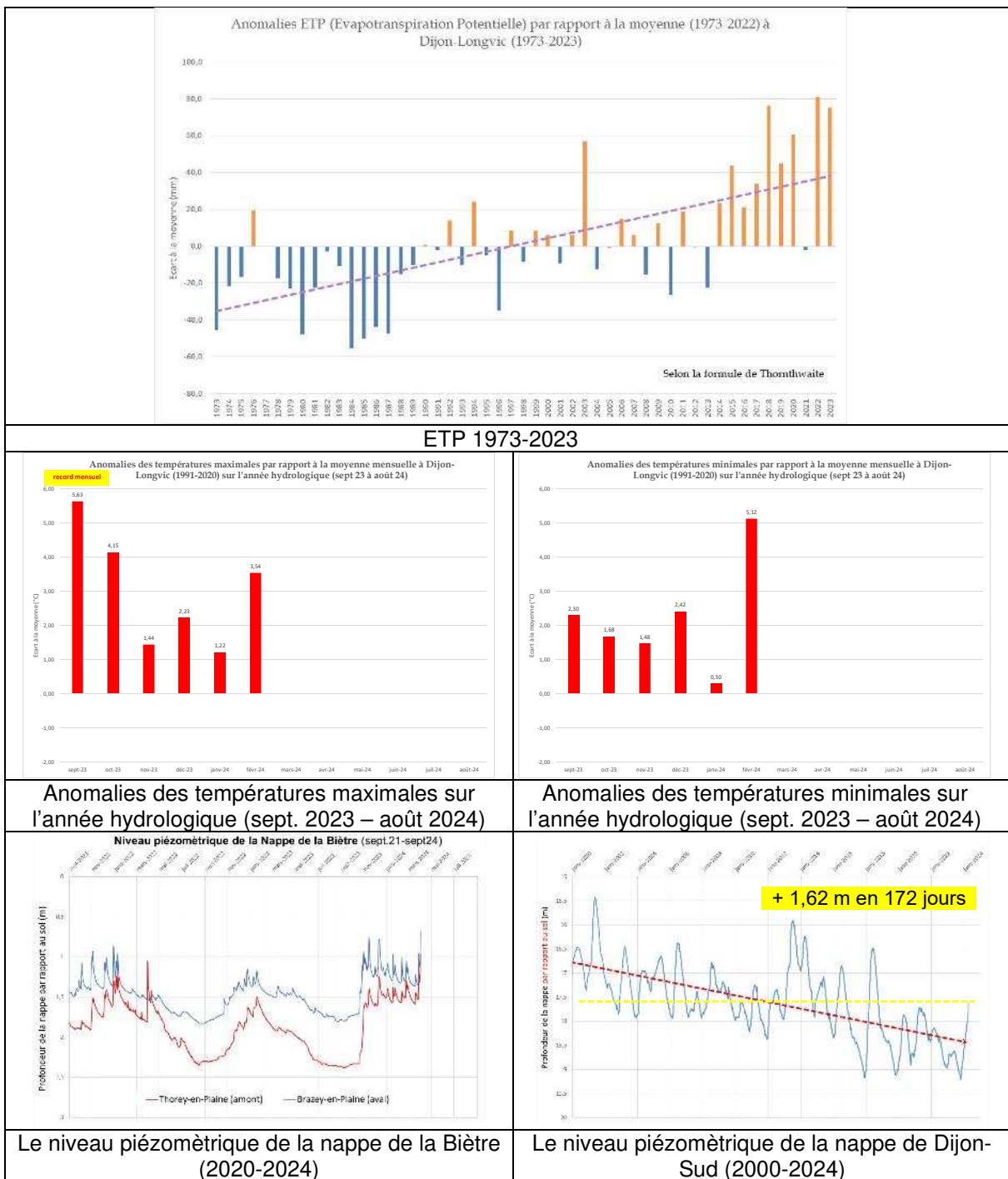
- En fin de siècle, la hausse de température va être très importantes et pourraient atteindre près de 14°C (RCP 8.5) contre 10°C actuellement ;
- Une baisse de la pluviométrie estivale (-35 mm avec le scénario RCP 8.5) est attendue, alors que les **précipitations hivernales seraient en hausse** : jusqu'à + 100 mm en fin de siècle. Les cumuls seraient stables au printemps et en automne ;
- Une hausse du nombre de jours secs est projetée et se sont surtout les sécheresses estivales qui augmentent (allongement de la période de sols secs et un assèchement croissant des sols). Les sécheresses observées lors de ces dernières deviendront la norme dans le futur.
- L'ETP pourrait augmenter de + 60 mm (scénario RCP 4.5) à + 127 mm (scénario RCP 8.5) ;

- Une évolution du calendrier hydrologique : des débits hivernaux plus élevés et des étiages plus marqués en été et qui se poursuivent à l'automne. Les débits d'étiage seront en baisse de 30 à 45% à horizon 2050 et de 30 à 50% à horizon 2070 ;
- En résumé : **2022 et 2023 seront dans la moyenne dans les années à venir.**

M. BOILLIN Nicolas présente les chiffres et données de l'année 2023 et du début 2024 :

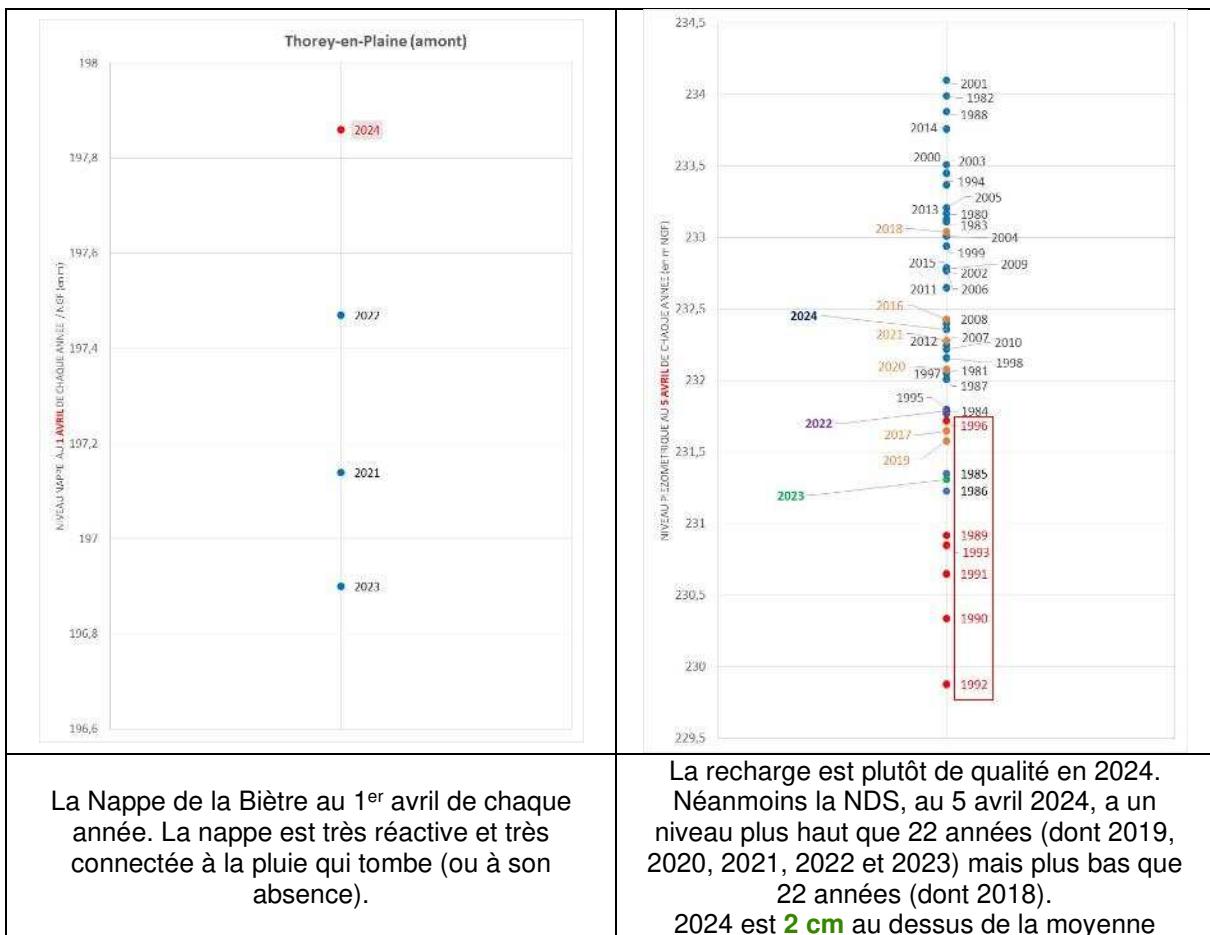
- Sur 2023, l'année a été déficitaire de 15,6 mm (faible déficit principalement grâce à octobre) ;
- L'ETP a été très excédentaire et reste à des niveaux très hauts en 2023, et confirme la tendance observée depuis les années 2010 ;
- En 2024, l'excédent pluviométrique au 1^{er} trimestre est de 59,3 mm ; 10 années sont plus pluvieuses dont 2016 et surtout 2018 ;
- Sur l'année hydrologique en cours (sept. 2023 – fév. 2024), l'excédent est de 113,3 mm, principalement grâce aux pluies d'octobre 2023 (+75,2 mm) et mars 2024 (+63,4 mm) ;
- Les températures minimales et maximales sont très au dessus des normales depuis 1 an (dernier mois en dessous des moyennes est avril 2023) ;
- La recharge des nappes est très supérieure à 2023, mais ne compense pas les déficits cumulés depuis plusieurs années **pour les nappes profondes** ;
- **La situation hydrologique estivale devrait toutefois être meilleure qu'en 2023 et 2022.**





Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 💬 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com



Les tendances à trois mois (avril à juin 2024 - données Météo France) vont dans le sens de températures plus hautes que les normales. Toutefois, il n'y a pas de signal quant à la pluie qui est attendue durant ce trimestre.

d. PAPI : Tille, Vouge et Ouche

Une première du Copil a été organisée le 5 février 2024 à Genlis, à laquelle le SBV a été convié. Le Secrétaire Général de la Préfecture a insisté sur le fait que le territoire est l'un des derniers de France à ne pas avoir de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI engagé), suite à la définition de la SLGRI en 2016. En effet, le PAPI est la phase opérationnelle d'une SLGRI.

12 EPCI font partie du périmètre :

- Dijon Métropole,
- CC Gevrey - Chambertin / Nuits-Saint-Georges ;
- CC Plaine Dijonnaise ;
- CC Vallées de la Tille et de l'Ignon ;
- CC Forêts, Seine et Suzon ;
- CC Mirebellois et Fontenois ;
- CC Norge et Tille ;
- CC Ouche et Montagne ;
- CC Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche ;
- CC Rives de Saône ;
- CC Tille et Venelle ;
- CC Auxonne - Pontailler Val de Saône.

Les 7 axes d'un PAPI sont les suivants :

- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- La surveillance, la prévision des crues et des inondations ;
- L'alerte et la gestion de crise ;
- La prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme ;
- La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;



- La gestion des écoulements (ZEC, ZH, SFN, ...);
- La gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Le PAPI se découpe en deux phases :

- Le PEP (Programme d'Études Préalable) d'une durée de 2 ans en moyenne,
- Le PAPI, proprement dit, d'une durée de 6 ans.

Dans le cadre du PEP, il pourrait être envisagée trois études pour lesquelles le SBV serait le porteur, en coordination avec les communautés de communes concernées :

- Étude de restauration de ZEC / ZH sur Saint-Nicolas-lès-Cîteaux / Gerland (CCGC&NSG) ;
- Étude de restauration de ZEC / ZH sur Esbarres / Brazey-en-Plaine (CCRS) ;
- Mise à jour de l'état des Zones Humides du bassin de la Vouge (en interne).

Pour être mises en œuvre, ces démarches doivent :

- Dans un premier temps, être validées (sur le principe) par les deux Com. Com. (délai mi-avril) ;
- Dans un deuxième temps, par le CoPil du PAPI (pour obtenir les financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs = Fonds Barnier) et les autres partenaires comme l'AERM&C pour juin 2024 ;
- Dans un troisième temps, être inscrites au prochain « contrat » Vouge 2025-2027 (?) ;
- Dans un quatrième temps, par le SBV et les deux communautés de communes nécessitant des délibérations (en 2025).

Les EPCI à FP du bassin envisagent d'autres démarches, comme deux études dédiées au ruissellement de la butte de Tart d'une part, et de la Côte Viticole, d'autre part.

Quelques questions se posent :

- M. MASSON s'interroge sur la légalité (compétences) du SBV de porter des études dans le cadre du PAPI ?
- M. BOILLIN Nicolas explique qu'il s'agit d'études liées aux items 1° et 8° du L211-7 du CE. Dans le cadre d'un PAPI, les communes, les EPCI à FP, les syndicats, ... peuvent également se positionner en fonction d'un des 7 axes du PAPI. En l'occurrence, le SBV se positionne au titre de l'axe 6 (cf. Cahier des charges PAPI 3 2021, dont annexe 5) ;
- M. BOILLIN Jean Luc souhaite disposer de la fiche sur Brazey-en-Plaine / Esbarres et être associé à la démarche ;
- M. COLLARDOT demande à M. BOILLIN Nicolas de lui transmettre le document.

e. Autres informations & questions diverses

- Réalisation de pêches d'inventaire par la fédération de pêche de Côte d'Or, durant l'été 2024, visant à comparer l'évolution de la population piscicole sur des sites sur lesquels est intervenu le SBV récemment :
 - o La Vouge à Villebichot (n+3 / 2021)
 - o La Varaude à Noiron / Izeure (n+1 / 2023)
 - o La Bièvre à Brazey en Plaine (n+1 / 2023)
 - o Rendu de l'étude (janvier 2024) de restauration des continuités écologiques des ouvrages d'art du conseil départemental de Côte d'Or. Deux sites ont été identifiés comme potentiellement intéressants pour restaurer les continuités : sous les ponts situés sur la Varaude à Tarsul et à Izeure « création de rampes en enrochement ». Ces deux projets sont d'autant plus pertinents qu'il s'agit de continuer de restaurer la rivière (classée en liste 2), sur laquelle le SBV a implanté des épis, souches, sous-berges, ... ces deux dernières années !
- Projet d'ouverture totale de la vanne latérale du Pont Aqueduc (canal de la Cent Fonts est presque totalement comblé et n'apporte quasiment plus d'eau jusqu'à l'Abbaye de Cîteaux). Des échanges ont été engagés entre le Propriétaire (CCGC&NSG), les services de l'Etat, les deux AAPMAs, l'Abbaye de Cîteaux, les irrigants et le SBV ;
- Actualisation des EVP BVV et NDS : Un 1^{er} Copil a été organisé le 21 mars pour cadrer l'étude. L'AO est envisagé en juin 2024 ;
- Candidature pour la distinction « Rivière en bon état » de la Cent Fonts naturelle ;
- Les 15 ans de l'Inter CLE :
 - Une conférence : **le 3 mai** au siège de latitude 21 à Dijon ;
 - Un weekend de l'eau : **les 4 et 5 mai** au marais de la Cent Fonts à Fénay.

- Demi-journée de sensibilisation sur site des élus du CS sur les Zones Humides et leurs intérêts de conservation (date à définir) ;
- Demi-journée (**11 juin** date à confirmer) afin de faire un retour (1 an plus tard) sur le site des travaux de petite restauration morphologique de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey / Izeure (jour de la pêche d'inventaire de la fédération de pêche 21 - cf. § IV-b) ;
- Ajout de deux nouveaux points sur le suivi des assecs :
 - Le ruisseau confluant avec la Bièvre à Aiserey (juste avant le passage sous le canal) ;
 - Le Layer à Saulon-la-Chapelle.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h00.

